

Séance du : 12 novembre 2018

n°47/2018

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT.

Avaient donné pouvoir :

M.BROUSSE à JP.FLUMIAN, C.CABROL à B.MERLIN.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Robert MASSICOT, Benoit MERLIN.

Excusés :

Mmes Nelly CALMET, Francette ROS-NONO.

Mrs Jean-Claude de BORTOLI, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Création d'un poste permanent de Technicien Territorial

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération 27/2018 du 26 mars 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Président indique :

- que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.
- que les missions exercées dans ce cadre d'emplois peuvent relever aussi bien de la filière administrative que technique,
- que les agents en poste appartiennent actuellement à la filière technique,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un poste de Technicien Territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019 qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi de technicien. Les crédits seront inscrits au budget du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.
- De définir les missions attachées à ce poste comme suit :
 - o Suivi des documents d'urbanisme locaux et accompagnement des collectivités,
 - o Animation de commissions de travail urbanisme du PETR,
 - o Suivi et animation du réseau des services ADS mis en place par le PETR,
 - o Suivi d'un outil de veille du SCOT et des documents d'urbanisme locaux,
 - o Assistance à la préparation, au suivi et à la co-animation des instances décisionnelles du PETR en lien avec l'urbanisme,
 - o Suivi des travaux concourant au SCOT,
 - o Mise en place d'actions en articulation avec le projet de territoire du PETR,
 - o Participation aux réunions relatives aux questions d'urbanisme et de planification et assurer le lien avec les partenaires institutionnels du territoire : collectivités, services de l'Etat, associations, acteurs locaux etc. notamment en suivant les projets de développement des structures intercommunales, départementales, régionales pour assurer la cohérence avec le projet SCOT.
- D'actualiser le tableau des effectifs

**Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1) d'AUTORISER la création d'un poste de Technicien Territorial selon les modalités exposées, à compter du 1^{er} janvier 2019,

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

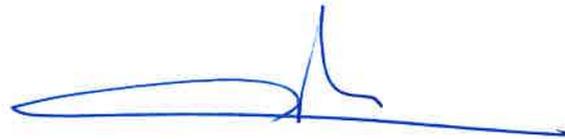
Courriel : scot.lauragais@orange.fr

- 2) d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération
- 3) de **MODIFIER** le tableau des effectifs
- 4) d'**INSCRIRE** les crédits correspondants au budget

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 12 novembre 2018.

Le Président



Georges MERIC